

La ville se veut « Unesco-compatible »

Les paysages du Champagne étant éligibles au patrimoine mondial de l'Unesco, Epernay ne pouvait que s'engager dans cette voie et adhérer à l'association « Paysages du Champagne Unesco ». Un engagement qui n'ira pas sans contraintes.

LES paysages du Champagne classés au patrimoine mondial de l'Unesco ? C'est la démarche engagée depuis un an par le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne. Démarche activement soutenue par Epernay, l'avenue de Champagne avec la présence des grandes maisons, des caves et du patrimoine bâti du XIX^e siècle à proximité du vignoble, constitue en effet un ensemble homogène tout à fait caractéristique de cette démarche.

La ville d'Epernay est d'ailleurs l'un des membres fondateurs de l'association « Paysages du Champagne Unesco ». Une initiative saluée mardi soir par l'ensemble du conseil municipal, avec tout de même un petit bémol : le paradoxe entre cette adhésion et le projet de création d'un pôle mécanique.

Paradoxe

« L'implantation d'un pôle mécanique risque de venir faire capoter cette inscription. À mon sens, le plus grand danger par rapport à cet engagement est ce projet de circuit auto-moto au cœur du vignoble ».

Le conseiller régional Jean-Paul Angers n'a pas caché son

inquiétude au regard d'un projet qu'il juge « d'un autre âge. Localement, on risque de faire capoter l'inscription des paysages du Champagne à l'Unesco par les décisions que l'on va prendre. Faisons attention où nous mettons les pieds ».

Pas un projet, une idée. Franck Leroy n'a pas tardé à monter au créneau au regard de la polémique orchestrée autour de ce fameux pôle. « Rien n'est décidé. Il s'agit là d'une idée parmi d'autres ».

Et de le marteler : « Il est hors de question de mettre en péril notre candidature par une ambition ou un projet qui ne soit pas compatible avec les normes de l'Unesco. Si projet il doit y avoir, il sera compatible. Ce serait une aberration de concevoir un équipement qui n'offrirait pas toutes les garanties. C'est une inscrip-

tion qui suscite une adhésion massive, un effort de tous. Nous n'allons pas nous tirer une balle dans le pied. Tout le monde devra se soumettre à une règle commune. Nous ne passerons que les projets qui remplissent les conditions requises. Laissons les promoteurs de ce pôle travailler sur la question. Pour moi, il n'y a pas d'un côté le pôle et de l'autre notre candidature. Ce pôle devra être « Unesco-compatible » ou ne sera pas... Comme tous les autres projets qui pourraient voir le jour ».

Priorité donc à « l'unesco-compatibilité ». Bernard Gosse, élu socialiste a approuvé la démarche. Sans être hostile à ce projet de pôle, il s'inscrit dans la lignée du maire : « Si le pôle est compatible, alors pourquoi pas ».

Caroline Garnier



Jean-Paul Angers : « L'implantation d'un pôle mécanique risque de venir faire capoter cette inscription ».



L'avenue de Champagne avec la présence des grandes maisons, des caves et de son patrimoine bâti du XIX^e siècle, constitue un ensemble homogène tout à fait caractéristique de cette démarche d'inscription à l'Unesco.